

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 08 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit novembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Étaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD, , Maxence NICOLLET, Coralie CLAVIER, Matthieu ROLLAND, Laurent THEBAUD.

Étaient absents et excusés : Mme Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Mr Gervais BUGEL et Mme Emmanuelle DUCHESNES a donné pouvoir à Mme Flavie BIGET.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal l'ordre du jour et propose de rajouter 2 points : Remboursement à la Paroisse St Martin du Sillon des frais EDF du mois d'octobre et Acquisition d'un four pour le restaurant scolaire.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Maxence NICOLLET en qualité de secrétaire de séance.

1)- Vente d'un terrain communal

Après délibération, le conseil municipal approuve la vente du terrain communal situé section ZD situé 25, Pont aux Meuniers au prix de 3€ le m².

Ce terrain de 270m² n'étant plus d'utilité publique.

2)- Adoption de la nomenclature comptable M57.

Après divers contacts auprès du Service de gestion comptable de Pontchâteau, le conseil municipal accepte le passage au 01/01/2022, à la nouvelle nomenclature comptable M57 et adoptera les nouvelles règles applicables pour la préparation et l'exécution du budget 2022.

3)- Tarifs 2022 des salles municipales et du cimetière

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels.

4)-Demande de subvention pour des travaux 2022

Il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier en janvier prochain au département afin d'obtenir une subvention à hauteur de 80%, dans le cadre du Fonds commune rural, pour des travaux de rénovation des ouvertures de la mairie.

Accord du conseil municipal.

5)-Remboursement à la Paroisse St Martin du Sillon

Dans le cadre de l'aménagement des toilettes publiques proche de l'église ; la commune avait sollicité la Paroisse St Martin du Sillon pour la reprise du compteur d'électricité au nom de la commune.

Les échanges ayant été validés auprès d'EDF, le branchement au compteur électrique s'est bien réalisé mais le contrat n'a pas été modifié. Aussi, la facture d'octobre a été attribuée à la Paroisse par erreur.

Il est proposé au conseil municipal de procéder au remboursement de la facture d'octobre pour un montant de 50.30€ TTC.

Accord du conseil municipal.

6)-Acquisition d'un four au restaurant scolaires

le four de remise en température du restaurant scolaire est en panne. L'équipement vieillissant ne peut être réparé, faute de pièces. Le four actuellement est une location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir un four neuf de 14 niveaux auprès de l'entreprise « ProService équipement » 44 La Chapelle sur Erdre pour un montant total de 4 118.00€ HT

7)-Questions diverses :

Présentation des rapports d'activités 2020 de :

- Alantic'eau : Qualité et sur le prix de l'eau,
- Syndicat Mixte d'Assainissement du Haut-Brivet,
- Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, gestion des déchets ménagers
- CCES : rapport 2020 sur l'assainissement non-collectif et déchets
- CCES : rapport 2020 d'activités

XXXXXXXXXX